

## PRÉFECTURE DE L'AUBE

### Avis d'enquête publique

#### **Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale de la SEPE GIROLLES relative au projet de parc éolien sur le territoire de la commune de VOUE**

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société d'exploitation du parc éolien Girolles en vue de l'implantation de trois éoliennes et un poste de livraison sur le territoire de la commune de VOUE, du lundi 25 septembre 2023 à 11h00 au vendredi 27 octobre 2023 inclus à 18h30, soit pendant trente-trois (33) jours.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie de VOUE, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

**Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :**

- **Sur le site internet des services de l'État dans l'Aube à l'adresse suivante : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr), dans l'onglet « Publications »,**
- **Sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 Troyes, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66) ou courriel ([pref-ep-eolien-girolles@aub.gouv.fr](mailto:pref-ep-eolien-girolles@aub.gouv.fr)).**

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courriel ou courrier adressé à la préfecture de l'Aube.

M. Dominique COSSON, proviseur de lycée en retraite, commissaire enquêteur, assurera des permanences en mairie de VOUE, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- **Lundi 25 septembre 2023 de 11h00 (ouverture) à 13h00,**
- **Samedi 7 octobre 2023 de 9h00 à 12h00,**
- **Vendredi 27 octobre 2023 de 16h30 à 18h30 (clôture).**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- **Consignées sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie de VOUE aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies ;**
- **Reçues par écrit ou oralement par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnés ;**
- **Adressées à l'attention de M. le commissaire enquêteur :**
  - soit par correspondance envoyée au siège de l'enquête à la mairie de VOUE, 43 Route Impériale, à Voué (10150).
  - soit par courrier électronique reçu jusqu'au vendredi 27 octobre 2023 à 18h30, à l'adresse suivante : [pref-ep-eolien-girolles@aub.gouv.fr](mailto:pref-ep-eolien-girolles@aub.gouv.fr). La taille des courriels et de leur(s) éventuelle(s) annexe(s) sera limitée à trente-cinq mégaoctets (35 Mo).

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. David HAURIT, responsable de projet, par courriel à [david.haurit@alterric.com](mailto:david.haurit@alterric.com), par téléphone au 03 89 66 37 51 ou par voie postale à Intervent SAS, 2 Avenue Roger Salengro à MULHOUSE (68100), ainsi qu'auprès de la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée ou par courriel à [pref-ep-eolien-girolles@aube.gouv.fr](mailto:pref-ep-eolien-girolles@aube.gouv.fr).

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et en mairie de VOUE pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.